



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN 2019-10-22

AN06220191023683

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emploi de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Bruay-la-Buissière le 23 octobre 2019

Pour le Président et par délégation,
Monsieur Bernard DEVAUX
Directeur Général des Services

Arrêté établi pour la période du 13 /11 /2019 au 18 /11/2019

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V06219051605001	Adjoint technique territorial	Adjoint technique Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps non complet	MAIRIE DE SAINT-AUGUSTIN 62120 SAINT-AUGUSTIN	26/03/2019	06220190613327